

COMMUNE DE MESSERY

Haute-Savoie

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

COMPTE-RENDU- PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze novembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge Bel, Maire.

Etaient présents : Serge BEL. Joëlle DARTIGUEPEYROU. Alexandre RAYMOND. Frédéric RODRIGUES. Claude GERARD. Nathalie VUARNET. Thierry NOIR. Patrick VIROT. Céline MARGUET. Virginie ROSSAT.

Absents : Rosalind CUTLER. Clotilde MARGOTTIN. Olivier VUARNET. David TRUCHET. Alexandra TISSOT GREVAZ.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de procurations : 1

Date de la convocation : 7 novembre 2019

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. Claude GERARD a été élu secrétaire de séance

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Marché de Noël en coopération avec Nernier-Demande de participation (200 €) pour spectacle musical

M. le Maire rappelle que les années précédentes, la commune de Nernier proposait aux enfants de Nernier un spectacle de Noël qui avait lieu dans leur salle des fêtes. La commune de Nernier a contacté l'association « Farandole » et propose que ce spectacle ait lieu à Messery à l'occasion du marché de Noël le 14 décembre et demande à notre commune une participation de 200 €.

Alexandre RAYMOND précise que ce point a été évoqué au cours du dernier conseil d'école. A titre personnel, il est assez « gêné » que la participation soit versée à Nernier. Il aurait préféré qu'une subvention soit directement attribuée à « Farandole ».

L'ensemble du conseil est d'accord sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association « Farandole » dans le cadre de l'organisation du spectacle de Noël décrit ci-dessus.

4. Paiement par internet des services publics locaux – mise en place de la solution PAYFIP

Cette solution numérique proposée par la Direction des Finances Publiques doit permettre à chaque usager ou administré d'effectuer ses paiements en ligne, comme c'est déjà le cas pour le service périscolaire (cantine + garderie).

Il est donc proposé au conseil municipal :

D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la DGFIP ainsi que les formulaires d'adhésion à PAYFIP pour les titres et rôles ainsi que pour les régies.

De modifier l'acte de constitution des régies utilisant le dispositif TIPI afin d'ajouter le paiement en ligne par prélèvement unique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales avec la DGFIP.

Autorise M. le Maire à signer les formulaires d'adhésion à PAYFIP pour les titres et rôles ainsi que pour les régies.

Décide de modifier l'acte de constitution des régies utilisant le dispositif TIPI afin d'ajouter le paiement en ligne par prélèvement unique.

5. Reprise d'une concession funéraire – Budget Cimetière

M. Samuel MUNCK domicilié 14 chemin des Chenallets à YVOIRE a acquis en octobre 2015 une concession et un caveau 6 places dans le cimetière de MESSERY. Montant : 385 € pour la concession, 2500 € pour le caveau.

Ayant constaté que le caveau était rempli d'eau, l'intéressé demande à la commune de bien vouloir le reprendre.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette récupération de caveau et, en cas d'accord, de déterminer le montant de la reprise.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Charge les services municipaux de réinterroger M. MUNCK afin de savoir s'il demande la rétrocession du seul caveau ou également de la concession ;

Demande que ce point soit de nouveau discuté lors du prochain conseil municipal.

6. Acceptation d'un don proposé par une personne privée pour l'opération « Espace Sportif et de Loisirs PMR »

NB : en accord avec la trésorerie de Douvaine, il est proposé de retenir l'appellation « don » plutôt que fond de concours.

Un administré de MESSERY, M. Ali M. T. ALGHANIM, propose de faire un don en numéraire au profit de la commune dans le cadre du projet de création d'un Espace Sportif et de Loisirs PMR du parc des Semiss.

Le montant du don proposé par M. ALGHANIM est de 400 000 € étant rappelé que le montant de l'opération approuvé en conseil municipal le 17 septembre 2019 est de 600 151.68 € TTC.

Il est rappelé que les dons et legs, conformément à l'art L2242-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), doivent être acceptés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est également précisé que l'encaissement du don devrait intervenir en 2019 alors que le projet débutera, pour sa partie travaux, au printemps 2020.

Alexandre RAYMOND estime que la commune aurait peut-être pu obtenir davantage. Il souhaite par ailleurs savoir qui a reçu M. ALGHANIM, si une contrepartie est envisagée, pourquoi l'espace des Semiss.

M. le Maire lui répond qu'il a reçu à deux reprises M. ALGHANIM durant l'été. Il certifie qu'aucune contrepartie n'est demandée. Concernant le projet, M. le Maire précise que l'opération « Espace Sportif et de Loisirs PMR » est le projet en cours et qu'il est normal et logique dans ces conditions qu'il soit mis en avant.

Joëlle DARTIGUEPEYROU considère également que c'est le projet le plus abouti.

M. le Maire propose au conseil municipal d'accepter ce don conformément à l'art. L2242-1 du CGCT et de l'affecter à l'opération « Création d'un Espace Sportif et de Loisirs PMR » au parc des Semiss à hauteur de 300 000 € et à l'opération « couverture es tennis » à hauteur de 100 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Accepte le versement par M. Ali M. T. ALGHANIM d'un don de 400 000 €.

Dit que ce don sera affecté à l'opération : « Création d'un Espace Sportif et de Loisirs PMR » au parc des Semiss pour 300 000 € et à l'opération « couverture des tennis » pour 100 000 €.

Charge et autorise M. le Maire à signer tous documents inhérents à sa perception.

7. Marché de maîtrise d'œuvre Espace Sportif et de Loisirs PMR – Redéfinition de la tranche ferme et des tranches optionnelles

Le 17 septembre dernier, le conseil municipal a approuvé l'avant-projet de l'opération « Espace Sportif et de Loisirs PMR ».

Cet avant-projet prévoyait une tranche ferme de 218 490.05 € TTC et des tranches optionnelles d'un montant total de 381 661.63 € TTC.

Compte-tenu du don accepté et décrit dans la délibération n° 6, il est proposé de modifier l'avant-projet défini ci-dessus s'agissant des tranches. Concrètement, il est proposé d'affermir » la tranche optionnelle n°1 (89 824.46 € TTC) et la tranche optionnelle n°2 (40 847.98 € TTC).

La tranche ferme passerait donc de 218 490.05 € TTC à 349 162.49 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affermir la tranche optionnelle n° 1 et n°2 telles qu'elles apparaissent dans l'avant-projet validé par le conseil municipal le 17 septembre 2019.

Charge M. le Maire de mettre en application la présente décision.

8. Versement de fonds de concours aux communes membres de Thonon- Agglomération

Comme l'année dernière, Thonon-Agglomération propose aux communes membres de leur rembourser la part du FPIC qu'elles ont acquittée.

Pour MESSERY, le FPIC du au titre de 2019 s'élève à 25 013 €.

Ce remboursement se fera sous la forme d'un versement de concours affecté à une opération d'investissement.

Il a été proposé à Thonon-Agglomération d'affecter le fond de concours à l'opération « Création d'un Espace Sportif et de Loisirs PMR ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le versement par Thonon-Agglomération d'un fond de concours de 25 013 €

Décide de l'affecter à l'opération « Création d'un Espace Sportif et de Loisirs PMR ».

9. Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques (FOL) de Haute-Savoie – projet d'avenant

Depuis plusieurs années, la commune verse une participation journalière à la FOL de Haute-Savoie en faveur des enfants de la commune partant en colonie ou séjour de vacances dans une structure gérée par cet organisme.

En 2018, la participation était de 5.20 €/jour/enfant.

Il est proposé de porter cette participation à 5.25 €/jour/enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte le versement d'une participation de 5.25 €/jour/enfant accueilli dans une structure de vacances de la FOL de Haute-Savoie.

Autorise M. le Maire à signer l'avenant correspondant avec la FOL de Haute-Savoie.

10. Approbation des conditions d'acquisition par Thonon-Agglomération d'un foncier situé dans la ZAE intercommunale des Lanches à Cervens

La ZAEi « Les Lanches » à Cervens a été aménagée par la commune et est actuellement gérée, conformément à la loi NOTRe, par Thonon-Agglomération. Afin de céder une parcelle appartenant à la ZAEi à un particulier, une délibération concordante des communes membres est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les conditions d'acquisition par Thonon-Agglomération de la parcelle cadastrée ZN 224 (lot A) sise dans la ZAEi « Les Lanches » à Cervens, d'une surface de 672 m², pour un montant de 56 448 € TTC, au profit de la commune de Cervens, en vue d'être cédée à M. Jacques VESIN ou à toute société de substitution dans le cadre de l'implantation de son activité artisanale.

Approuve la création d'une servitude de passage cadastrée S1 sur le plan de bornage établi par le cabinet CANEL, d'une contenance de 84 m², permettant l'accès à la parcelle ZN 224 p (lot A), à prendre sur la parcelle ZN 224p (lot B).

Prend acte et approuve les modalités de la cession telle qu'elles ont été arrêtées dans la délibération du conseil communautaire de Thonon-Agglomération le 24 septembre 2019.

11. Modification du tableau des effectifs

Point reporté

12. Détermination du taux de promotion d'avancement de grade

Point reporté

13. Proposition de subvention à l'amicale du personnel de Messery pour Journée du Patrimoine (14 sept. 2019).

L'Amicale du Personnel Municipal s'est associée à la commune pour organiser la 2^{ème} Fête du Patrimoine le 21 septembre dernier. C'est notamment elle qui a géré la buvette et la restauration.

Comme cela se pratique habituellement, les repas et boissons ont été offerts aux organisateurs et participants.

Il est donc proposé de rembourser à l'association les dépenses correspondantes, soit 379 €, sous la forme d'une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 379 € à l'Amicale du Personnel de Messery.

14. Approbation du rapport d'activité 2018 de Thonon-Agglomération

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le rapport d'activités 2018 de Thonon-Agglomération.

15. Compte-rendu des actes passés en vertu de la délégation de compétence donnée au Maire par le Conseil Municipal

- **Convention de mise à disposition de locaux entre la commune et l'association ROSOLAC (Louella YEARWOOD).**

Gratuité mais obligation de 2 prestations/an

- **Bail rural avec M. Olivier VUARNET pour terrains au lieudit « MARAIS »**

Durée 9 ans. Fermage : 35 €/an

- **Contrat de maintenance avec Société RECORD pour porte automatique POSTE**

Coût : 160 € HT / an

- **Dépôt d'un mémoire en réplique devant le T.A. de Grenoble dans le cadre du contentieux SCI LE CLOS FLEURI c/COMMUNE DE MESSERY**

16. Questions et informations diverses

- Point étude de faisabilité « Projet micro-crèche » dans villa des Semiss
Une consultation a été lancée. Réunion de la C.A.O. : mercredi 20 novembre 2019
- Information sur coupe ONF dans les bois de Parteyi
Les travaux d'abattage n'ont pas débuté à la date prévue (sept. 2019). Ils commenceront le 18 nov. 2019.
- Information sur projet Anthony TISSOT à la plage
La location de bateaux sans permis par M. TISSOT à proximité immédiate de la plage supposerait la création d'un chenal de navigation et d'une délimitation de la zone de baignade.
Une telle délimitation obligerait la commune à mettre en place une surveillance de celle-ci.
Rencontre programmée avec le porteur de projet lundi 18 novembre.
- Point sur chantier « enfouissement des réseaux électriques » rue du lac
Problème chemin de la Ranode. En attente autorisation de passage sur parcelle privée.
- Publications futures « Trait de Plume »
Discussion au sujet de la possibilité juridique de sortir un Trait de Plume avant les élections, Trait de Plume qui serait consacré aux événements non organisés par la municipalité. Pour Joëlle DARTIGUEPEYROU, ce n'est pas possible. Pour d'autres, et aussi pour le D.G.S., cela n'est pas contraire à la loi si on prend soin de ne pas mettre en avant un ou plusieurs élus.
Une vérification est à faire auprès de la préfecture.
- Date vœux du Maire 2020 : jeudi 16 janvier 2020
- Réunion « Ancienne école d'Essert : vendredi 15 novembre 2019 19 h. Espace Litorelle
- Réunion « Aéroport Genève » / Nernier : vendredi 15 novembre 2019 Nernier

Séance levée à 22 h.

Claude GERARD

Secrétaire de séance



Serge BEL

Maire

